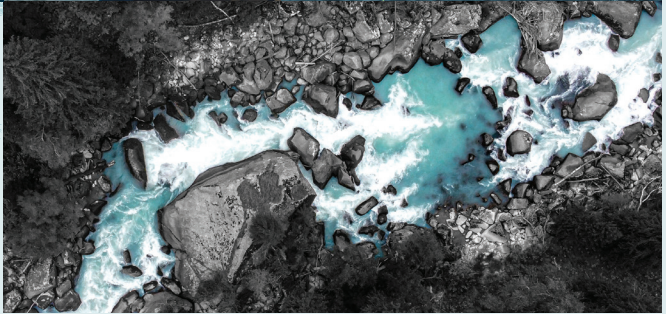
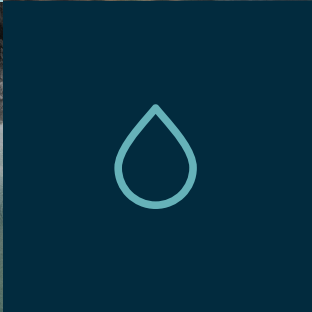
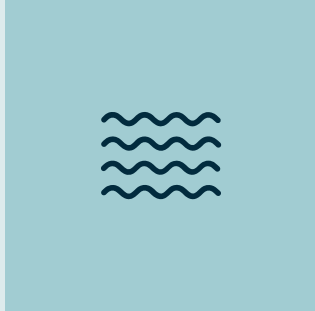
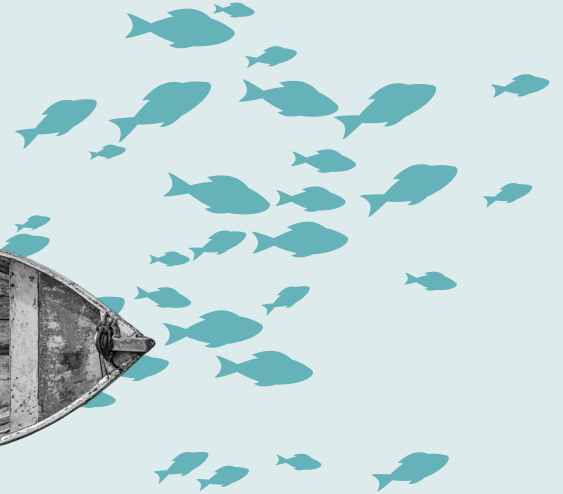


2025

Revue annuelle

de la Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs
et de ses filiales



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

ACTION ÉDUCATIVE
SÉCURITÉ NATURE

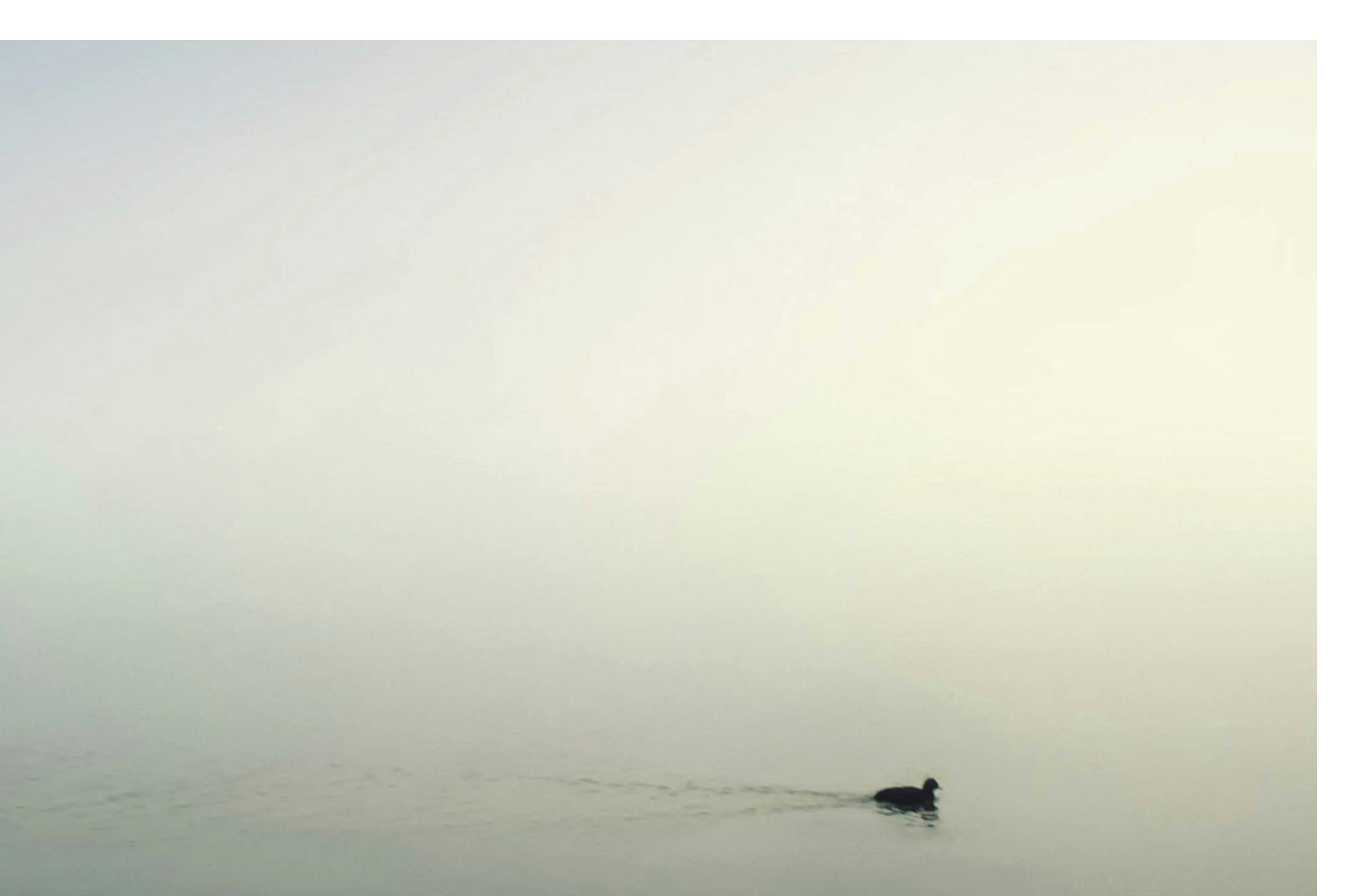
FONDATION
HÉRITAGE FAUNE



SOMMAIRE

L'ANNÉE VUE PAR NOS PRÉSIDENTS	4
LES ADMINISTRATEURS	6
L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE	9
RAPPORT ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS	
FAITS SAILLANTS	12
PROJETS STRUCTURANTS	13
Livraison de la planification stratégique 2025-2028	13
Implantation d'un bureau régional	13
Transformation numérique	13
RÉALISATIONS RELATIVES À LA CHASSE	14
Note générale sur les plans de gestion	14
Nouveau plan de gestion de l'original	14
Ajustements au plan de gestion du cerf de Virginie	15
Publication du plan de gestion du petit gibier	16
Dindon sauvage : fin de l'attestation spéciale	17
Abandon du programme de chasse à Cap-Tourmente	17
RÉALISATIONS RELATIVES À LA PÊCHE	18
Notes générales sur la faune halieutique	18
Touladi : qualité de pêche moindre	18

Doré du fleuve Saint-Laurent : restrictions à prévoir	19
Brochet : un colosse en péril	19
Saumon : toujours sous haute surveillance	20
Bar rayé : un pas dans la bonne direction	20
Adoption de dates fixes pour établir les périodes de pêche	21
Réflexion sur l'utilisation d'échosondeurs à la pêche sportive	21
DU CÔTÉ DES LOIS ET RÈGLEMENTS	22
Abandon du projet de loi n° 97 sur le régime forestier	22
Dénonciation de la hausse des baux de villégiature	22
Demande de retrait des nouvelles taxations	22
CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE	23
Interventions possibles dans les cas de braconnage par des Autochtones	23
Sensibilisation au sujet des espèces aquatiques envahissantes	24
Participation de la FédéCP à la Table québécoise d'expertise sur les lacs	24
Intervention pour rétablir l'accès aux plans d'eau	25
Baisse des effectifs d'agents de protection de la faune	25
COMITÉS CONSULTATIFS	26
Comité Oiseaux migrateurs	26
Comité Chiens de chasse	28
RAYONNEMENT DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE	30
Nouveauté : l'infolettre Réseau sauvage	30
Succès des webinaires sur la chasse au petit gibier	30
Du contenu attrayant sur le web	31



Événements dédiés à la chasse et à la pêche.....	32	Programme d'aménagement/ acquisition d'habitats fauniques (AAHF).....	47
Rayonnement dans les médias.....	33	Bourses d'études supérieures.....	47
Programme de bourses Dragons de la relève.....	34	LES AUTRES FONDS DE LA FONDATION.....	49
Trophée Québec.....	35	RAPPORT ANNUEL DE SÉCURITÉ NATURE	
PROGRAMMES DE DON DE VENAISON.....	36	FAITS SAILLANTS.....	52
Chasseurs généreux.....	36	BILAN DU NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX FORMATIONS.....	53
Soutien aux opérations de contrôle des populations.....	37	AMÉLIORATION CONTINUE.....	54
Débitage du gibier issu des saisies de la Protection de la faune du Québec.....	37	Atelier des instructeurs.....	54
MEMBRES.....	38	Nouveaux instructeurs.....	54
Soutien aux membres associatifs et reconnaissance.....	38	Audits.....	54
Les membres officiels.....	39	Bonification du matériel de cours.....	55
RAPPORT ANNUEL DE LA FONDATION HÉRITAGE FAUNE		Rencontre des clubs de tir.....	55
FAITS SAILLANTS.....	42	FORMATION DES MONITEURS.....	56
REVENUS.....	43	Formations initiales CCSMAF et CCSMAFAR.....	56
Répartition des revenus.....	43	Tableau des candidats selon leur région.....	56
Répartition détaillée des revenus.....	44	AIDE FINANCIÈRE 2025.....	57
Faits saillants sur le financement.....	45	MONITEURS, INSTRUCTEURS ET RESPONSABLES DE LA FORMATION.....	58
UTILISATION DU FONDS GÉNÉRAL.....	46	Instructeurs.....	58
Répartition des dépenses.....	46	Responsables régionaux de la formation.....	58
Attribution des bourses et subventions.....	46	RECONNAISSANCE DE NOS BÉNÉVOLES 2025.....	59
DÉTAILS DES SUBVENTIONS ET DES BOURSES DISTRIBUÉES.....	47		
Bourses Relève.....	47		
Programme pêche d'hiver.....	47		

L'ANNÉE VUE PAR NOS PRÉSIDENTS



Pierre Caron

Président de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

À titre de président de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, c'est avec fierté que je vous présente notre revue annuelle 2025. Une fois de plus, la dernière année aura démontré la force de notre réseau et la pertinence de notre mission dans un contexte en constante évolution.

En 2025, la FédéCP a poursuivi ses efforts afin de consolider sa vision et de traduire celle-ci en actions concrètes au bénéfice des chasseurs, des pêcheurs et de la faune québécoise. Que ce soit par notre présence accrue dans les dossiers fauniques, par le soutien aux fédérations régionales ou par le développement de nouveaux projets structurants, nous avons continué d'agir avec rigueur, cohérence et détermination.

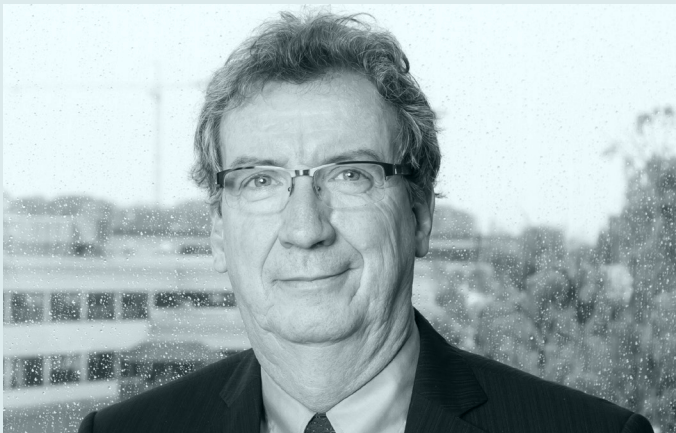
Cette année a également été marquée par un important travail de collaboration, tant à l'interne qu'avec nos partenaires. Je tiens à souligner l'engagement remarquable de nos bénévoles, des membres de nos conseils d'administration et de l'ensemble des associations affiliées. Leur implication demeure essentielle et constitue le cœur même de notre fédération.

Je souhaite aussi remercier sincèrement l'équipe de la permanence pour son professionnalisme et sa capacité d'adaptation. Grâce à leur travail, la FédéCP peut compter sur une organisation solide, crédible et tournée vers l'avenir.

Cette revue annuelle témoigne des actions posées, des défis relevés et des progrès accomplis au cours de la dernière année. Elle reflète surtout une fédération vivante, engagée et résolument tournée vers la pérennité de nos pratiques et la transmission de notre héritage.

Merci à celles et ceux qui contribuent, de près ou de loin, à faire de la FédéCP une voix forte et respectée. Ensemble, poursuivons ce travail avec passion et fierté.

Bonne lecture!



Yves Lachapelle

Président de la fondation Héritage faune

À la suite des travaux réalisés au cours des dernières années, 2025 aura marqué un important virage pour Héritage faune. Les réflexions du conseil d'administration ont mené à des avancées concrètes afin d'accroître l'efficacité et la portée de la fondation dans l'accomplissement de sa mission.

Le montant des bourses Relève et des bourses d'études supérieures a été majoré, et les modalités des programmes ont été assouplies pour mieux répondre aux réalités des associations membres de la FédéCP. Un nouveau programme d'aide financière pour l'acquisition de matériel durable destiné à des activités récurrentes a également été instauré, en réponse aux besoins exprimés lors de nos consultations. De plus, un Fonds de développement et un Fonds de projets spéciaux ont été créés afin de soutenir des initiatives porteuses qui ne s'inscrivent pas dans les programmes existants. Enfin, des améliorations significatives ont été apportées à la gouvernance pour assurer une reddition de comptes toujours plus transparente et rigoureuse.

Après plusieurs années d'optimisation de notre approche philanthropique, un plan stratégique triennal a été adopté. Celui-ci guidera nos actions et nous permettra de mieux accompagner les membres de la FédéCP dans leurs initiatives visant le développement de la relève en chasse et pêche ainsi que l'aménagement et la mise en valeur d'habitats fauniques. Avec plus de 25 000 personnes initiées à la chasse et à la pêche, 2025 représente une année record. Notre ambition est claire : maintenir cet élan et, si possible, l'amplifier au cours des prochaines années.

Ces résultats sont rendus possibles grâce à l'engagement indéfectible des bénévoles et à la générosité des donateurs. Merci de croire en l'importance de la relève, de transmettre vos passions et de contribuer activement à notre mission.

Je remercie sincèrement les membres du CA pour leur contribution et je souligne par ailleurs l'arrivée de M. Tony Fournier parmi eux. Finalement, je salue le travail remarquable de Mme Hélène Baron-Gauthier, ainsi que celui de toute l'équipe de la FédéCP.

Avec la participation de chacun, en 2026, nous pourrions aller encore plus loin!



Pascal Alarie

Président de la filiale éducative Sécurité nature

C'est avec grand plaisir que je vous présente le bilan 2025 à titre de président du conseil d'administration de la filiale éducative, Sécurité nature.

Encore une fois, l'année a été marquée par d'excellents résultats qui mettent en valeur le rôle éducatif de notre organisation, solidement implantée aux quatre coins du Québec. Nous poursuivons avec rigueur notre mission : promouvoir des comportements responsables et sécuritaires chez les chasseurs et les pêcheurs. Je tiens à souligner l'engagement et le leadership de nos moniteurs, instructeurs et responsables de la formation dans toutes les régions, ainsi que le travail essentiel du personnel de Sécurité nature, nos précieuses « abeilles » qui œuvrent souvent dans l'ombre.

Au cours de la dernière année, près de 65 000 participants ont suivi une formation offerte par Sécurité nature. Ce résultat témoigne de la pertinence de notre mission et de l'impact concret de nos actions sur la relève et sur la croissance du nombre de chasseurs au Québec.

Je suis particulièrement fier de l'adoption du plan stratégique 2025-2028 et du déploiement du plan d'action qui en découle. Parmi les priorités :

- Recruter, outiller et reconnaître nos moniteurs, notamment par la révision du programme de reconnaissance;
- Structurer et soutenir durablement notre réseau, grâce à une refonte numérique presque complétée et à la tenue d'un congrès des moniteurs en avril 2026;
- Assurer la stabilité financière, avec le développement d'une nouvelle formation payante sur l'éviscération des grands gibiers;
- Mieux connecter et valoriser nos moniteurs afin de renforcer leur sentiment d'appartenance.

Nous amorçons la prochaine année avec confiance et détermination. Je vous invite à découvrir, dans les pages qui suivent, un aperçu de nos résultats, de nos chantiers en cours et de nos perspectives d'avenir.



LES ADMINISTRATEURS

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

PRÉSIDENTS RÉGIONAUX

Gérard Gagnon

Bas-Saint-Laurent

Michel Bouchard

trésorier, Saguenay-Lac-Saint-Jean

Bob Bélanger

vice-président, Capitale-Nationale

Sylvain Hénault

Mauricie

François Vanasse

Estrie

Rodolphe La Salle

Outaouais

Pierre Auger

Abitibi-Témiscamingue

Erick Bouchard

Côte-Nord

Alain Poitras

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Martin Gaudreau

Chaudière-Appalaches

Danny Leblanc

Lanaudière

Michel L. Fortin

secrétaire, Laurentides

Pierre Roy

Montréal/Laval/Montérégie

Reno Montminy

Centre-du-Québec

PRÉSIDENT PROVINCIAL

Pierre Caron

Changements

Souignons le départ de :

Nathalie Dallaire

Abitibi-Témiscamingue

Gilles Couture

Côte-Nord

Jean-Claude Marcoux

Chaudière-Appalaches

Yvon Courchesne

Centre-du-Québec



HÉRITAGE FAUNE

Yves Lachapelle

Président et membre élu

Alain Poitras

Vice-président et membre coopté

Marc-Antoine Godin

Trésorier et membre élu

Vanessa Ruest

Secrétaire et membre élue

Louis Bélanger

Membre élu

Tony Fournier

Membre élu

Pierre Caron

Membre désigné FédéCP

Changements

Notons l'arrivée de Tony Fournier comme membre élu et de Pierre Caron comme membre désigné FédéCP.

Nous soulignons le départ de Serge Larivière.

SÉCURITÉ NATURE

Pascal Alarie

Président

Simon Caron

Trésorier

Gaétan Hamel

Secrétaire

Pierre Roy

Membre élu

Jacques Caron

Membre élu

Roch Gamache

Membre élu

Pierre Caron

Membre désigné FédéCP

Changements

Notons l'arrivée de Pierre Caron comme membre désigné FédéCP.





L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE

Marc Renaud

Directeur général

Stéphanie Vadnais

Directrice des opérations

Michel Baril

Biologiste

Hélène Baron-Gauthier

Coordonnatrice de la fondation

Martin Savard

Coordonnateur à la formation

Lise Duchesneau

Adjointe administrative

Marie-Josée Laflamme

Agente de service à la clientèle

Line Guillemette

Agente à la comptabilité

Jessika Guay-Plamondon

Agente à la comptabilité

Jessica Bouchard

Agente de projets et de soutien aux membres

Edith Rosa

Agente de bureau - formation

Christina Leclerc

Agente de bureau - formation

Isabelle Labranche

Conseillère aux communications

Ariane Duval-Godbout

Conseillère aux communications

Véronique Hervieux

Agente de projet

Frédéric Bastien

Appariteur

Alain Thivierge

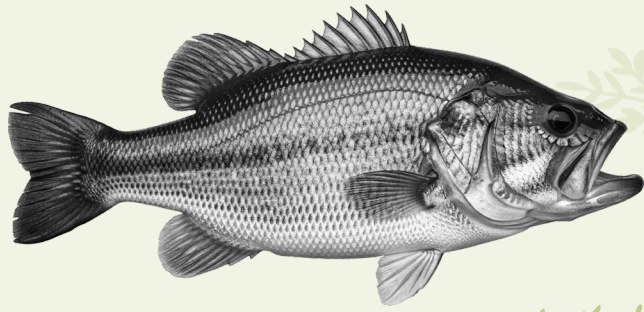
Agent de service à la clientèle (occasionnel)

Mathieu Martin

Responsable du marketing, jusqu'en juillet 2025

Emily Vallée

Coordonnatrice aux communications, jusqu'en février 2025





2025 **Rapport annuel**

Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

FAITS SAILLANTS

MODIFICATION MAJEURE AU PLAN DE GESTION DE L'ORIGNAL

Selon une nouvelle approche scientifique dans la gestion de la population d'orignaux au Québec - que nous appuyons malgré quelques nuances - la notion de tirage au sort de permis de chasse aux orignaux sans bois a été intégrée au plan de gestion. Celle-ci remplacera progressivement l'alternance et permettra aux chasseurs de profiter des fruits d'une gestion beaucoup plus réactive des populations de ce cervidé.

RESSERREMENT DES CADRES DE GESTION DES POPULATIONS DE POISSONS

Des pressions environnementales excessives poussent le Québec à resserrer considérablement les cadres d'exploitation de plusieurs espèces piscicoles. Ainsi, le doré jaune et le grand brochet profiteront d'une protection accrue dans le corridor fluvial du Saint-Laurent.



LIVRAISON DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La planification stratégique 2025-2028 de la Fédération et de ses filiales a été livrée au mois d'août dernier à la suite d'un rigoureux processus de consultation et de réflexion.

La démarche a aussi généré trois plans d'action clairs, soit un par filiale, dotés d'objectifs mesurables qui guideront concrètement les actions de la FédéCP.

10 ANS DE CHASSEURS GÉNÉREUX

Pour sa 10^e saison au niveau provincial, le programme Chasseurs généreux a reçu une forte attention médiatique en plus d'une collaboration exceptionnelle de partenaires, qui ont fourni des prix de tirage alléchants pour les chasseurs participants.



Note : dans les textes qui suivent, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs sera nommé par son acronyme MELCCFP.

PROJETS STRUCTURANTS



LIVRAISON DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2025-2028

L'année 2025 a culminé avec la livraison, au mois d'août, de la planification stratégique de la Fédération et de ses filiales, fruit d'un rigoureux processus de consultation et de réflexion mené en collaboration avec la firme Dancause. Cette démarche a permis de doter l'organisation d'une vision claire et partagée, ainsi que d'un plan d'action structuré qui guidera son développement pour les trois prochaines années.

Les grandes orientations qui ont été ciblées sont :

- le renforcement du lien avec les membres,
- l'ancrage régional de la Fédération,
- la valorisation de l'engagement bénévole,
- la diversification des sources de financement,
- et l'affirmation de son rôle de leader et de porte-voix sur les enjeux liés à l'accès au territoire, à la faune et à la conservation.

Basée sur des objectifs mesurables et des chantiers structurants, le plan stratégique constitue un levier essentiel pour assurer la pérennité de l'organisation, accroître sa crédibilité et soutenir une croissance durable, cohérente avec sa mission et son héritage.

IMPLANTATION D'UN BUREAU RÉGIONAL

Le projet pilote visant la mise en place d'un bureau régional sur la Côte-Nord a connu une avancée significative au cours de l'année 2025. Des rencontres de travail ont été tenues avec des acteurs clés du milieu, notamment le Cégep de Baie-Comeau, afin de nourrir la réflexion et d'ancrer le projet dans les réalités du territoire.

Ces échanges ont permis de clarifier et d'aligner les objectifs poursuivis, soit le déploiement d'une présence régionale structurante destinée à soutenir la régionale de la Côte-Nord, tout en favorisant le développement et le rayonnement des activités de la Fédération et de ses filiales en région. L'année 2025 a ainsi été consacrée à une phase de concertation et de consolidation des orientations, jetant les bases nécessaires à la poursuite et à la concrétisation du projet.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

L'année 2025 a été marquée par une étape déterminante dans la transformation numérique de la Fédération. Financé par notre filiale Sécurité nature, ce vaste chantier a permis de revoir en profondeur l'ensemble de notre environnement numérique. Les travaux sont effectués simultanément sur le site web, le portail administratif et la section d'administration des cours, trois composantes désormais conçues pour fonctionner en parfaite synergie. Nous sommes ainsi passés d'un système entièrement personnalisé à une architecture reposant sur des logiciels éprouvés, soigneusement adaptés à nos réalités et à nos besoins spécifiques.

Les efforts ont été consacrés aux phases d'analyse et au démarrage de la mise en œuvre, un processus exigeant qui a mobilisé l'ensemble des équipes, sous la coordination de la firme Sid Lee. La livraison complète de cette transformation est prévue pour le printemps 2026. Ces travaux structurants permettront non seulement d'améliorer l'efficacité de nos outils de travail, mais aussi de soutenir le développement de nouvelles ambitions, par exemple l'ajout de cours en ligne et le déploiement d'une boutique en ligne, faisant désormais de notre site web une véritable plateforme transactionnelle.



RÉALISATIONS RELATIVES À LA CHASSE

NOTE GÉNÉRALE SUR LES PLANS DE GESTION

Alors qu'ils étaient auparavant établis selon des périodes définies, les plans de gestion sont maintenant considérés comme permanents. Les modifications seront apportées occasionnellement pour répondre aux besoins de gestion entraînés par les changements environnementaux et sociaux.

À la veille du congé des fêtes, la communauté faunique a été surprise par un condensé d'annonces en lien avec de nombreux plans de gestion dont les travaux étaient en cours depuis plusieurs années.

NOUVEAU PLAN DE GESTION DE L'ORIGNAL

Treize ans après l'entrée en vigueur du dernier plan de gestion, le nouveau plan a fait son entrée en décembre 2025. Le document ne réservait que très peu de surprises, puisqu'il contient l'ensemble des éléments qui avaient été présentés dès 2024 aux partenaires fauniques par le MELCCFP à l'occasion des tables techniques et des tables régionales de la faune.

TIRAGE AU SORT DES PERMIS D'ORIGNAUX SANS BOIS

Le tirage au sort de permis de chasse aux orignaux sans bois devait être l'élément phare du nouveau plan de gestion. Toutefois, selon les annonces de décembre 2025, le tirage au sort serait appliqué seulement aux zones au sud du fleuve (sauf la 1) et aux zones 26 et 27. Des changements sont encore possibles.

Pour ce qui est de la zone 2, d'abord exclue, elle a été ajoutée au lendemain des annonces de la mi-décembre, étant donné l'insatisfaction des chasseurs de cette zone qui comptaient sur le tirage au sort pour consolider la récente remontée de la population, autrefois si abondante.

Les autres régions conserveront l'alternance des années permissives et restrictives comme modalité de gestion. La FédéCP a ici fait des gains, puisque des régions, comme l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay - Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, militaient pour la conservation de l'alternance, qui est bien ancrée dans les habitudes des chasseurs et qui semble actuellement répondre aux besoins de gestion.



Notons que dans la portion la plus au sud de la province, de l'aveu même des spécialistes du MELCCFP, le territoire est concédé au cerf de Virginie. Les actions de gestion visent, en premier lieu, à favoriser le cerf, le nouveau roi de ces secteurs. Les interventions pour l'original sont pratiquement symboliques.

SYNCHRONISATION DE CERTAINES PÉRIODES DE CHASSE

Parmi les autres modifications qui sont apportées et qui sont soutenues par notre fédération, il y a la combinaison de l'arbalète et de l'arc au cours d'une même période ainsi que la synchronisation des périodes de chasse entre des groupes de zones qui sont similaires d'un point de vue biologique ou socio-économique.

ÉLIMINATION DE LA PÉRIODE DÉDIÉE AUX ARMES À CHARGEMENT PAR LA BOUCHE

Selon le plan annoncé à la fin décembre, la période spécifique à l'arme à chargement par la bouche, qui existait dans les zones 1, 2 et 10 est, était éliminée. Ce changement est décevant pour la FédéCP, qui soutient que tous les créneaux de chasse doivent être exploités. Dans le cas présent, l'abandon se ferait vraisemblablement pour des raisons administratives, pour faciliter le travail des agents de protection de la faune. Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons pas la confirmation que ce changement sera bel et bien appliqué.

AJUSTEMENTS AU PLAN DE GESTION DU CERF DE VIRGINIE

En vigueur depuis 2020, le plan de gestion du cerf de Virginie subit de modestes ajustements. Rappelons d'abord que le plan de 2020 avait modifié en profondeur la gestion du cerf au Québec de façon à freiner l'impact de la décroissance du nombre de chasseurs. Les principales mesures étaient :

- le maintien de la restriction sur la taille légale des bois (RTLB) dans les zones 6 sud et 6 nord;
- la possibilité pour un chasseur de récolter deux cerfs dans certaines circonstances;
- la synchronisation de plusieurs périodes de chasse;
- la création d'une fin de semaine de la relève.

Malgré la réticence au changement, la FédéCP soutenait les nouvelles modalités et constate aujourd'hui leur efficacité pour contrer la baisse du nombre de chasseurs. Les quelques récentes modifications se poursuivent dans le même sens.

Pour 2026, dans les régions où la population de cerfs se porte très bien, un deuxième cerf pourra être récolté, à la condition qu'un seul mâle adulte soit prélevé. La nouvelle limite de prise s'appliquera aux zones 4, 5 est, 6 nord, 6 sud, 7 sud, 8 est et 8 nord. Elles s'ajoutent aux zones 5 ouest, 8 est et 8 sud, où la limite de deux cerfs était déjà en vigueur.

La chasse au cerf de Virginie sera ouverte dans la zone 18 (Côte-Nord) et certaines modalités seront assouplies dans la zone 27 ouest pour tenir compte des réalités propres à chaque territoire. D'ailleurs, il serait aussi intéressant d'évaluer la possibilité de gérer différemment le nord et le sud de la 27 pour refléter les conditions différentes de cette vaste zone.

La FédéCP appuie ces ajustements, mais nous aurions aimé que la RTLB soit plus largement utilisée, comme nous le demandons depuis quelques années.

Outre les considérations spécifiques au cerf, la FédéCP entend aborder d'un point de vue plus global les plans de gestion du cerf et de l'original en tenant compte de l'interaction entre les deux espèces : le cerf, qui a une grande capacité d'adaptation, monte de plus en plus vers le nord, repoussant du même coup les populations d'originaux. Il y a donc lieu de se pencher à la fois sur l'intérêt à préserver les nouvelles populations de cerf et sur les motivations à conserver le patrimoine faunique que constitue l'original.

PUBLICATION DU PLAN DE GESTION DU PETIT GIBIER

Basé sur des connaissances moins abondantes que la gestion des grands gibiers, le plan de gestion du petit gibier vise, outre une chasse durable, à améliorer les connaissances sur l'état des populations, à valoriser cette activité de chasse au grand potentiel et à favoriser la cohabitation harmonieuse entre l'humain et le petit gibier. Même si des disparités régionales existent, le petit gibier se porte généralement bien au Québec.

Concrètement, le nouveau plan de gestion prévoit principalement l'harmonisation des dates d'ouverture de :

- la chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique dans plusieurs zones;
- la chasse au loup, au coyote, au renard roux et au raton laveur avec l'ouverture du piégeage dans les zones 1, 2, 8 et 9.

Le report de l'ouverture vise à limiter les prélèvements durant une période où les espèces sont plus vulnérables, en réponse à la diminution observée de certaines populations.



Malgré ce décalage en début de saison, les possibilités de chasse demeurent importantes. La saison se poursuivra jusqu'au 15 janvier, pour un total de plus de 16 semaines de chasse.

MESURES LIMITÉES

Ces orientations laissent tout de même de nombreux adeptes insatisfaits, eux qui aimeraient une gestion beaucoup plus fine des populations. Malheureusement, les données existantes ne sont pas suffisantes pour affiner la gestion au-delà de ces grandes bases : protéger le gibier durant les périodes de grande vulnérabilité et les phases critiques du cycle de vie (reproduction ou concentration), et assurer une meilleure répartition entre les adeptes en limitant les récoltes et en encadrant les techniques de prélèvement.

La FédéCP continue à demander au ministère de la Faune de mieux soutenir les programmes d'acquisition de connaissances et de se diriger vers un système de gestion à l'image de ceux des gros gibiers, plutôt que de s'en tenir au plan de mise en valeur actuel.



DINDON SAUVAGE : FIN DE L'ATTESTATION SPÉCIALE

L'annonce la plus importante concernant le dindon est celle de mettre fin à l'attestation obligatoire pour chasser le dindon sauvage. Les apprentissages théoriques liés à cette espèce seront plutôt intégrés directement au cours de chasse menant à l'obtention du certificat du chasseur.

Ce changement, même s'il était prévu, aura des répercussions financières importantes pour notre organisation. La vente de la formation aura entre autres contribué à fournir de nombreuses bourses pour des projets d'aménagement de l'habitat du dindon, principalement pendant la période critique de l'implantation de l'espèce. Rappelons que la chasse au dindon est relativement récente (2008) et que la formation a contribué à mettre cette chasse en valeur et à donner tous les outils aux adeptes pour connaître du succès. Il sera toujours possible pour les chasseurs de suivre la formation pour approfondir leurs connaissances du dindon sauvage.

ÉTAT DE LA POPULATION

Même si de nombreux attroupements de dindons causant des problèmes de déprédation ont été rapportés par les médias, notamment en Montérégie et en Outaouais, les chiffres indiquent que la population s'est stabilisée au sud de la province. Elle continue toutefois de s'étendre vers le nord.

Puisqu'il est essentiel d'avoir un portrait juste de l'espèce pour en assurer la gestion, la FédéCP collaborera avec M. Éric Phendler, qui entreprendra ce printemps un programme de recherche sur le dindon sauvage dans le cadre de son doctorat à l'Université de Sherbrooke. Cette collaboration confirme le rôle incontournable de notre organisation dans la mise en valeur de cet oiseau gibier.

ABANDON DU PROGRAMME DE CHASSE À CAP-TOURMENTE

Environnement et Changement climatique Canada a annoncé l'abandon du programme de chasse dans la réserve nationale de faune (RNF) du Cap-Tourmente. La décision est basée sur une considération biologique :

Le scirpe, une plante menacée et consommée par les oies, a longtemps dû être protégé de la présence de l'oiseau. La chasse se posait comme une solution. Cependant, au fil des ans, l'oie a modifié son alimentation pour délaissé le scirpe. Il devenait donc superflu pour la RNF du Cap-Tourmente de continuer à gérer la chasse sur son territoire.

Même si l'analyse d'ECCC mentionne qu'il existe plusieurs autres options de chasse aux oiseaux migrateurs, la FédéCP s'oppose à l'abandon de ce programme principalement parce que les chasseurs éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver des lieux de chasse. Avec ses huit caches, la RNF offre un potentiel de plusieurs centaines de jours-chasse chaque année.

Au Québec, toutes les opportunités de chasse aux oiseaux migrateurs doivent être maintenues, et ECCC doit être un partenaire des chasseurs à cet égard. Le programme de chasse de la RNF du Cap-Tourmente est devenu, au fil du temps, une composante du patrimoine de la chasse aux oiseaux migrateurs au Québec.

Pour alléger les impératifs de gestion, des alternatives devraient être étudiées, par exemple un partenariat de type public-privé qui permettrait de moderniser le programme plutôt que de l'abroger. Un programme de chasse autorégulé, c'est-à-dire où les chasseurs sont fortement impliqués dans la gestion, pourrait également être mis sur pied.



RÉALISATIONS RELATIVES À LA PÊCHE

NOTES GÉNÉRALES SUR LA FAUNE HALIEUTIQUE

Sans être catastrophique, l'état de la faune halieutique au Québec est inquiétant. Sur la terre ferme, certaines espèces bénéficient des interventions humaines dans leur environnement : pensons au cerf qui s'épanouit en milieu périurbain. Dans l'eau, au contraire, les espèces aquatiques souffrent de toutes les modifications profondes apportées à leur habitat. Actuellement, ce n'est donc pas l'exploitation des poissons qui est la principale cause de leur déclin, mais plutôt la détérioration de leur milieu de vie.

S'il en était seulement de la pêche sportive, nous serions en mesure d'établir des modalités durables. Mais la réalité, c'est que les pêcheurs sont un fragment de la solution. Pourtant, ils sont seuls à tenter de redresser la

situation en acceptant des règles d'exploitation toujours plus strictes. Pour appuyer l'élan de conservation des pêcheurs, des gestes concrets devront être posés en matière d'environnement et nous interpellons vivement nos gouvernements à cet effet.

Dans la dernière année, nous avons eu à nous positionner à l'égard de plusieurs plans de gestion d'espèces piscicoles. Voici un résumé de la situation espèce par espèce.

TOULADI : QUALITÉ DE PÊCHE MOINDRE

Les constats concernant le touladi comprennent des inquiétudes par rapport à la qualité de la pêche, une perte d'habitat en plus d'une mortalité élevée mais stable.

Parmi les pêcheurs interrogés par le MELCCFP en octobre 2024, 53% constatent une dégradation de la qualité de la pêche et 69% seraient prêts à restreindre leur récolte.

Le ministère a donc proposé des modalités afin de rectifier la situation. Nous sommes ouverts à des modifications réglementaires visant à accélérer le rétablissement de cette espèce.

- Dans la majorité des zones : le maintien de la taille minimale actuelle (de 45 ou de 60 cm selon la zone) et la diminution de la limite de prise et de possession de 2 à 1.
- Dans les zones au nord du Québec : le maintien des modalités actuelles, notamment une taille maximale de 60 cm et une limite de prise et de possession de 3 touladis.



DORÉ DU FLEUVE SAINT-LAURENT : RESTRICTIONS À PRÉVOIR

Le MELCCFP s'attaque au rétablissement du doré en commençant par le fleuve Saint-Laurent. Des actions viendront pour viser les populations vivant en eaux intérieures.

À la suite d'analyses, le ministère arrive au constat qu'il n'y aurait pas d'avantages à revoir les limites de la gamme de taille de 37 à 53 cm. Pour accroître les gains biologiques, il serait préférable de réduire la limite de prise et cette réduction devrait se situer autour de deux ou trois dorés jaunes. L'ajout de mesures complémentaires, comme la fermeture de la pêche à cette espèce durant l'automne, permettrait d'augmenter les gains.

Après un sondage auprès d'environ 1400 pêcheurs, la FédéCP a annoncé au MELCCFP ses préférences concernant les diverses possibilités offertes, c'est-à-dire une limite de six dorés, dont un maximum de deux dorés jaunes, et la fermeture de la pêche aux dorés de novembre à décembre. Nous appuyons aussi la possibilité de limiter la pêche en embarcation durant l'hiver et la fermeture de la pêche hivernale à date fixe le 16 mars.



BROCHET : UN COLOSSE EN PÉRIL

Malgré sa réputation d'espèce résistante, les constats biologiques démontrent que le brochet est en péril dans le fleuve Saint-Laurent. La forte augmentation de la pression de pêche depuis 20 ans, à laquelle on ajoute la dégradation environnementale, nuit à ce poisson au point où le MELCCFP doit intervenir et prendre des mesures pour en assurer la sauvegarde.

La proposition du MELCCFP est d'imposer une gamme de taille de 56 à 70 cm, une limite de prise quotidienne d'un poisson et l'obligation de transporter le poisson entier pour en faciliter le mesurage.

La Fédération est d'accord avec l'application d'une limite de taille de 56 à 70 cm avec l'obligation de transporter les prises entières. Cependant, afin d'éviter de trop alarmer les pêcheurs et de conserver le meilleur attrait possible pour la pratique de la pêche, nous avons demandé au ministère de considérer la possibilité d'imposer une limite de prise et de possession de deux brochets plutôt que d'un seul.



SAUMON : TOUJOURS SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Encore une fois, le MELCCFP doit analyser les modalités de pêche qui seront appliquées cette année au saumon atlantique, une espèce dont la situation est inquiétante.

Cette première mesure serait reconduite selon un statut temporaire, mais pourrait devenir permanente dès 2027 :

- La remise à l'eau obligatoire de tous les saumons capturés à la pêche sportive, à l'exception de ceux pêchés dans les rivières Moisie, Saint-Jean (Côte-Nord) et Natashquan, et dans toutes les rivières de la Basse-Côte-Nord, où la rétention d'un petit saumon par jour par pêcheur serait autorisée.

Ces mesures temporaires appliquées l'an dernier deviendraient permanentes dès cette année :

- Le contingent de saumons remis à l'eau sera fixé à deux par jour (à l'exception de ceux pêchés dans les rivières de la Basse-Côte-Nord à l'est de la rivière Kegaska, où le contingent de saumons remis à l'eau serait de trois par jour).
- La pêche au saumon serait interdite, sauf exception, dans les cours d'eau qui n'ont pas le statut de rivière à saumon, ainsi que dans la rivière Saguenay, le fleuve, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.



La FédéCP a décidé d'appuyer ces mesures, à l'instar de la Fédération québécoise du saumon atlantique. Cette dernière possède une réelle expertise sur laquelle nous jugeons adéquat de nous baser et nous estimons que leurs positions reflètent les attentes des gestionnaires de rivières et celles des saumoniers.

BAR RAYÉ : UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION

PLAN DE GESTION

Comme mentionné l'année dernière, le MELCCFP a entrepris l'élaboration d'un plan de gestion pour le bar rayé afin d'encadrer la pêche sportive de la population de bars du golfe du Saint-Laurent, mais aussi pour se préparer à l'éventuelle pêche du bar dans le fleuve.

Parmi les orientations retenues par le MELCCFP et ses partenaires fauniques, on note par exemple :

- le maintien des suivis et inventaires essentiels à l'évaluation de l'état des populations;
- la diffusion de l'information recueillie sur l'état des populations;
- la caractérisation de l'exploitation de la ressource;
- la préparation du cadre de gestion à appliquer lors de l'ouverture de la pêche récréative de la population du fleuve.

La FédéCP a participé activement à chacune des étapes et poursuivra la collaboration en 2026.

ÉVALUATION DU COSEPAC

Par ailleurs, nous avons appris que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) avait placé la réévaluation de la population de bar rayé du fleuve Saint-Laurent à son agenda du printemps 2026. Attendue depuis 2019, cette réévaluation pourrait permettre son retrait de la Liste des espèces en péril (LEP) et, éventuellement, conduire à sa pêche sportive.

Depuis 2019, la FédéCP multiplie les interventions auprès des autorités pour que la population de bar rayé cesse d'être traitée comme un objet politique, mais qu'elle soit plutôt analysée objectivement, en tout respect des scientifiques qui l'étudient et des pêcheurs qui l'observent de plus en plus fréquemment.

 **GRAND DOSSIER : LA RÉINTRODUCTION DU BAR RAYÉ DANS LE FLEUVE EN VUE DE LE PÊCHER**

ADOPTION DE DATES FIXES POUR ÉTABLIR LES PÉRIODES DE PÊCHE

Au cours de l'année, le MELCCFP a lancé des consultations officielles sur un projet visant à établir des dates fixes pour les périodes de pêche (plutôt que des dates variables basées sur les jours de la semaine). Cette mesure vise à simplifier la réglementation et n'engendre aucun impact sur le niveau des populations ou sur leur exploitation.

La Fédération a donc dirigé la question vers les pêcheurs pour connaître leur préférence à travers un sondage en ligne. Ces derniers ont confirmé qu'il serait effectivement plus simple d'adopter des dates fixes. Nous avons donc répondu à la consultation

du ministère en appuyant pleinement la proposition. L'approche de gestion des saisons de pêche à date fixe a récemment été officialisée et sera en vigueur à partir d'avril 2026.

RÉFLEXION SUR L'UTILISATION D'ÉCHOSONDEURS À LA PÊCHE SPORTIVE

Dans le contexte où plusieurs espèces de poissons présentent des signes de déclin préoccupants, certains de nos membres s'interrogent sur la contribution possible des sonars à la surexploitation des ressources halieutiques.

Devenus extrêmement performants, les sonars permettent désormais de repérer avec précision les bancs de poissons ou de cibler des spécimens de grande taille. Divers problèmes pourraient en découler : la localisation de frayères ou de refuges, l'augmentation du dérangement de sites sensibles par les embarcations et les ancres, ou encore un nombre de remises à l'eau excessif visant la capture de plus gros poissons. Tous ces éléments, sans être la cause unique, pourraient augmenter la pression de pêche exercée sur certaines populations.

Si tel était le cas, notre fédération souhaiterait que le gouvernement évalue la possibilité d'un encadrement de l'utilisation des sonars, à l'instar des mesures déjà mises en place concernant certains appareils électroniques utilisés à la chasse.

Nous avons donc demandé au MELCCFP d'entreprendre, dans les plus brefs délais, des études visant à déterminer les effets de l'utilisation des sonars sur les populations de poissons dans le cadre de la pêche sportive.



DU CÔTÉ DES LOIS ET RÈGLEMENTS



ABANDON DU PROJET DE LOI N° 97 SUR LE RÉGIME FORESTIER

Le projet de loi n° 97, Loi visant principalement à moderniser le régime forestier, a été un fait marquant dans le monde environnemental en 2025. En bref, ce projet de loi, qui a soulevé une vague d'opposition, faisait fi de l'appréciable somme des connaissances actuelles sur la gestion des forêts, de l'environnement et des écosystèmes. Il engageait notre patrimoine forestier dans une dangereuse voie.

Après d'innombrables critiques, le projet de loi a été retiré. Nos interventions en faveur de la préservation de notre capital forestier ont par ailleurs été remarquées et ont contribué à l'effort collectif qui a mené au retrait du projet de loi.

Étant donné le contexte politique actuel, nous ne nous attendons pas à une nouvelle initiative gouvernementale à ce sujet à court terme. Le mémoire que nous avons publié pour l'occasion demeure accessible sur notre site web.

DÉNONCIATION DE LA HAUSSE DES BAUX DE VILLÉGIATURE

La FédéCP s'est jointe au Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP) pour dénoncer les hausses inconsidérées du prix minimum des baux de villégiature prévues pour 2026 par le gouvernement du Québec. Cette augmentation, qui touchera 27 000 des 40 000 baux du Québec, a suscité incompréhension et colère, d'autant plus que le gouvernement s'était engagé, en 2019, à ne plus imposer d'ajustements aussi majeurs aux baux de villégiature.

Ces hausses imposées aux loyers de valeurs modeste, allant jusqu'à plus de 50% dans certains cas, contrastent avec la hausse de 3% appliquée au reste des loyers. L'augmentation soudaine portait atteinte aux activités de villégiature en forêt, principalement pour les personnes au budget serré.

À la suite des interventions, un gain notable a été fait : le gouvernement a annoncé que les augmentations seraient étalées sur trois ans. Les détenteurs de bail économiseront donc quelques centaines de dollars par rapport à ce qui était prévu initialement et pourront mieux prévoir leur budget.

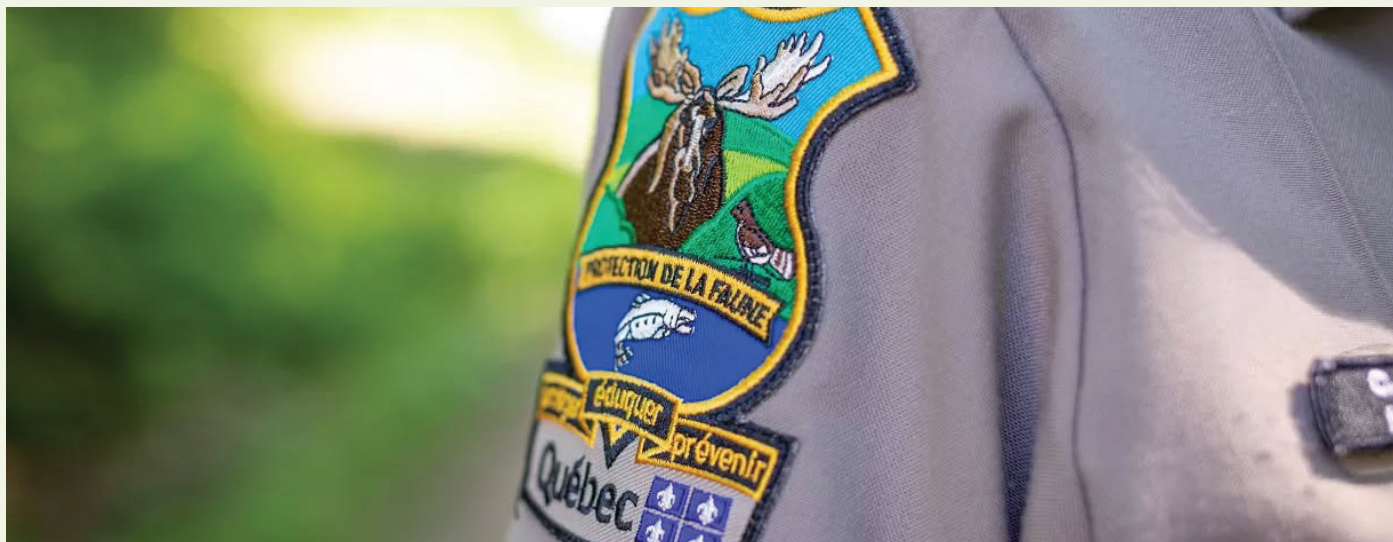
DEMANDE DE RETRAIT DES NOUVELLES TAXATIONS

À la suite de l'arrivée de nouvelles taxations prévues au Règlement modifiant le Règlement sur le domaine hydrique de l'État, la FédéCP a appuyé la Fédération des pourvoies du Québec dans sa demande de retrait des nouvelles taxes visant des installations temporaires sur l'eau, comme des quais, des patinoires ou des cabanes de pêche.

Ces nouvelles taxes auraient assurément pour effet d'augmenter le coût pour les chasseurs et pêcheurs qui souhaitent profiter de ces installations par l'entremise des pourvoyeurs.

Selon nos deux organisations, les répercussions des installations temporaires sur le domaine hydrique ne justifient aucunement l'ajout d'une taxe.

CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE



INTERVENTIONS POSSIBLES DANS LES CAS DE BRACONNAGE PAR DES AUTOCHTONES

En mai 2025, à l'aide d'une lettre ouverte aussi signée par nos partenaires fauniques, nous avons dénoncé le braconnage qui sévit dans les réserves fauniques de Matane et de Rimouski : des animaux sont abattus illégalement par des membres de communautés autochtones, souvent de nuit, pour être vendus sur le marché noir. Malgré les dénonciations répétées de citoyens et d'organisations fauniques, les actions gouvernementales se font attendre.

À l'Assemblée nationale, le ministre de l'Environnement a reconnu l'existence d'un dossier, mais sans livrer d'information concrète sur les enquêtes. Des allégations indiquent même que des agents auraient reçu

la consigne de freiner leurs interventions, sans explication claire. Les fédérations fauniques ont demandé de participer à une table nationale afin de proposer des solutions, mais cette requête est restée sans réponse.

À l'automne, nous avons appris par M. Martin Perreault, président du Syndicat des agents de protection de la faune du Québec (SAPFQ), que la consigne informelle limitant l'intervention des agents dans certains dossiers impliquant des chasseurs autochtones ne serait plus en vigueur.

Selon les informations rendues publiques, les agents de protection de la faune avaient effectivement été invités, dans certains contextes, à intervenir avec retenue, voire à ne pas intervenir dans des situations de braconnage impliquant des personnes autochtones. Le contexte légal et politique entourant les droits de chasse

autochtones est complexe, et cette prudence visait, à tort ou à raison, à éviter d'éventuels conflits ou contestations. Or, depuis le remaniement ministériel du 10 septembre 2025, il semble que le message transmis aux agents soit désormais clair : ils peuvent intervenir lorsqu'une infraction est suspectée et procéder aux saisies nécessaires. Cette orientation marque un tournant important.

La FédéCP estime qu'il était nécessaire que le gouvernement clarifie son positionnement et réaffirme une application cohérente et équitable de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Une intervention rigoureuse et transparente, appliquée à tous les types de braconnage, est essentielle pour protéger nos populations de gibier et assurer la pérennité de la chasse au Québec.

 LIRE LA LETTRE OUVERTE



SENSIBILISATION AU SUJET DES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces aquatiques envahissantes (EAE) ne freinent pas leur progression : soulignons la présence du myriophylle à épis dans au moins 190 lacs et 25 cours d'eau, dont une majorité en Estrie.

Leur propagation rapide, principalement autour de Montréal et dans le sud du Québec, menace les habitats et la biodiversité locale en plus de priver les citoyens du potentiel récréatif des plans d'eau. Éventuellement, les changements provoqués par ces EAE se répercuteront dans les communautés de poissons sportifs et les pêcheurs écoperont à leur tour.

Comme les chasseurs et les pêcheurs sont des vecteurs potentiels de propagation des EAE, et il est du devoir de la FédécP d'éduquer ses membres par rapport à l'importance de connaître et d'appliquer les comportements préventifs.

Suivant les orientations du plan stratégique, la FédécP évalue la possibilité de s'impliquer dans le déploiement d'un réseau de stations de lavage d'embarcations. Notons aussi notre participation à la Table québécoise d'expertise sur les lacs qui a été mise sur pied en décembre 2025.



PARTICIPATION DE LA FÉDÉCP À LA TABLE QUÉBÉCOISE D'EXPERTISE SUR LES LACS

Il y a quelques années, dans le cadre du Forum sur l'eau, la FédécP avait été invitée à participer au groupe de travail sur les lacs. Les participants avaient ciblé différents chantiers nécessaires à la conservation de nos lacs. Le tout a été regroupé dans la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.

Un de ces chantiers est de développer une Mesure de soutien aux associations de lacs et de riverains dans leurs efforts de conservation des lacs.

Cette mesure se compose de trois volets :

- Création d'une Table québécoise d'expertise sur les lacs;
- Développement d'un répertoire d'outils pour la protection des lacs;
- Mise sur pied d'un réseau d'organismes relais dans les différentes régions du Québec.

La FédécP a été invitée à faire partie de la Table québécoise d'expertise sur les lacs (TQEL), qui rassemble des expertises techniques, scientifiques et communautaires, et qui constitue un lieu d'échange à l'échelle provinciale au sujet de la gestion durable des lacs. Le principal défi de la Table sera d'améliorer la cohérence et la pertinence des actions visant la protection des lacs. Par son expertise, la Table sera aussi chargée d'élaborer les deux autres volets de la Mesure.



INTERVENTION POUR RÉTABLIR L'ACCÈS AUX PLANS D'EAU

En juin dernier, le Collectif pour l'accès équitable aux plans d'eau, représentant des centaines d'organismes et d'entreprises ainsi que des milliers d'adeptes de loisirs nautiques au Québec, a de nouveau appelé le gouvernement provincial à agir face à une réalité alarmante : les Québécois n'ont pratiquement plus accès à leur fleuve, leurs lacs et leurs rivières.

Dans une lettre officielle, le Collectif a exigé des mesures concrètes pour garantir un accès équitable, structuré et durable aux plans d'eau du Québec :

- La création d'une loi-cadre réglementant les accès à l'eau;
- L'obligation pour les municipalités de développer et de maintenir des accès publics à l'eau, sur la base de critères contraignants et équitables dans les schémas d'aménagement des MRC;
- La mise en place d'un fonds provincial dédié aux infrastructures d'accès à l'eau.

Depuis plusieurs années, le Collectif constate et dénonce la multiplication de mesures restrictives d'accès à l'eau dans certaines municipalités, qui agissent sans encadrement provincial. Les contraintes se présentent sous plusieurs formes, par exemple les tarifs dissuasifs et l'accès restreint aux infrastructures de mise à l'eau.

Le Collectif demande au gouvernement du Québec de mettre en place un cadre législatif fort pour renverser la tendance actuelle et concilier protection de l'environnement, accessibilité équitable et développement économique local.

Campagne de communication

Outre cette action avec le Collectif, la FédéCP a confié le développement d'une vaste campagne de communication à la firme Les mauvais garçons afin d'attirer davantage l'attention sur cette problématique et de mobiliser les citoyens, ce qui serait le meilleur moyen de faire bouger le gouvernement, ou encore les municipalités. Cette campagne sera réalisée au courant de 2026.

BAISSE DES EFFECTIFS D'AGENTS DE PROTECTION DE LA FAUNE

La FédéCP continue de dénoncer auprès du gouvernement la baisse d'effectifs d'agents de protection de la faune, notamment en soutenant et en relayant les interventions médiatiques du syndicat des agents.

Réduire les postes d'agents de la faune, c'est bien plus qu'un ajustement administratif : c'est une prise de risque environnementale, sociale et sécuritaire. Dans un contexte où les enjeux liés à la cohabitation avec la faune, à la perte de biodiversité et à la pression humaine sur les habitats se multiplient, le Québec ne peut pas se permettre de perdre cette expertise sur le terrain.



COMITÉS CONSULTATIFS

Les deux comités permanents de la FédéCP se démarquent par leurs efforts constants et leur passion. Leur implication dans leurs domaines respectifs, l'utilisation de chiens à la chasse et la chasse aux oiseaux migrateurs, permet à notre fédération de bien représenter ces créneaux auprès des gouvernements. Ces comités sont consultatifs, c'est-à-dire que les résolutions qu'ils adoptent doivent être entérinées par le conseil d'administration provincial avant d'être mises en œuvre.

COMITÉ OISEAUX MIGRATEURS

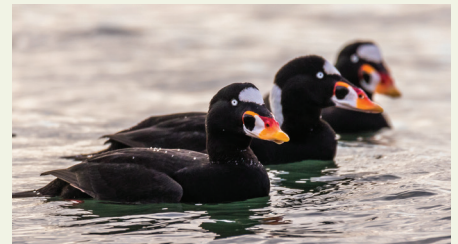
Les suivis de populations d'oiseaux migrateurs menés par le Service canadien de la faune (SCF) présentent pour la majorité des indicateurs positifs. Les populations sont nombreuses et stables, voire en augmentation pour certaines, comme la bernache du Canada. Les opportunités de chasse demeurent donc optimales pour les sauvagins.

SUIVI DES RÉOLUTIONS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Encadrement des guides de chasse

En 2024, une proposition demandait à la permanence de la FédéCP de continuer les démarches qui pourraient mener à l'encadrement des activités des guides de chasse, dans le contexte où de nombreux conflits surviennent entre chasseurs autonomes et guides.

Considérant que les organisations touchées par ce dossier, comme le MELCCFP ou la Fédération des pourvoiries du Québec, n'ont pas l'expertise nécessaire ou l'intérêt de mettre en place une forme d'encadrement, le comité Oiseaux migrateurs demande à la FédéCP d'étudier la faisabilité d'un programme de formation non obligatoire visant les guides de chasse. L'objectif est de structurer l'offre de services dans ce domaine et d'augmenter la confiance des chasseurs envers les guides.



Demande de modification des dates de la période de chasse aux macreuses

Cette demande visait le report de la période de chasse aux macreuses du district G pour la placer en même temps que celle de la chasse aux eiders et à l'harelde kakawi. Le SCF a mentionné que les arguments avancés semblaient valables, mais qu'il souhaitait prendre plus de temps pour recueillir les données nécessaires à la prise d'une décision éclairée. L'analyse de la présente demande sera donc reportée au cycle réglementaire suivant et une réponse détaillée à la proposition sera transmise à l'automne 2027 dans le cadre de la Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs gibier.

AUTRES SUJETS DE DISCUSSION

Période d'appâtage

Il a été proposé de demander au SCF de modifier le règlement concernant l'appâtage. En ce moment, la façon dont il est libellé implique une interdiction d'appâter 14 jours avant le début d'une période de chasse, toutes espèces d'oiseaux migrateurs confondus.

Le comité suggère plutôt que l'interdiction soit spécifique à l'espèce visée de façon à simplifier la compréhension et l'application du règlement.

Réserves nationales de faune sur des îles du fleuve Saint-Laurent

Le comité prépare son argumentaire dans le cadre d'éventuelles consultations sur la création de réserves nationales de faune (RNF) sur des îles du Saint-Laurent.

Il y a déjà quelques années qu'Environnement et Changement climatique Canada a annoncé la création de plusieurs RNF qui pourraient causer la perte du site de chasse de plusieurs adeptes. Pour justifier le droit de chasse, les membres du comité se basent sur l'actuel Règlement sur les réserves d'espèces sauvages, qui détermine les activités interdites et permises dans les réserves nationales de faune à partir de leur impact sur l'environnement.



Ouverture de la chasse à la tourterelle dans de nouveaux districts de chasse

Le comité propose de demander l'ouverture de la chasse à la tourterelle triste dans l'ensemble des districts de la province. Les statistiques de chasse dans le district F, le seul autorisé actuellement, démontrent que la récolte est marginale, de sorte qu'il n'y aurait pas de conséquences sur la population si elle était chassée dans les autres districts.





COMITÉ CHIENS DE CHASSE

MISES À JOUR DES DOSSIERS EN COURS

Programme de conciliation des usages de la FTGQ

Le comité a fait le bilan du programme de conciliation des usages de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), qui comptait six actions incluant l'affichage de pancartes de partage du territoire, le transfert de la FédécP à la FTGQ de la carte interactive du niveau d'activité des piégeurs, le développement d'un collier pour chiens anti-collet et la production d'une série de capsules vidéo sur le piégeage sélectif.

En ce qui concerne le collier anticollet, deux prototypes ont été développés et ont été présentés aux participants lors de la rencontre de comité. La production et la mise en marché étaient envisagées, mais n'ont pas été amorcées à ce jour.

Les participants ont convenu que ce programme de conciliation des usages aidera la cause des chasseurs avec chiens, mais qu'il ne permettra pas d'assurer complètement la sécurité des chiens. Ils réitèrent donc les demandes de 2024, qui avaient été suspendues afin de mesurer les effets du programme de conciliation des usages :

- Demande de changements réglementaires afin d'obliger les piégeurs à utiliser des dispositifs antichiens pour les pièges qui sont tendus au niveau du sol;

- Demande de modification réglementaire qui obligerait les citoyens à détenir leur certificat du piégeur pour pouvoir acheter des pièges;
- Demande du report de la date d'ouverture de la période de piégeage à la fin de la période de chasse au cerf de Virginie, ou au 1^{er} novembre là où il n'y a pas de cerf.

Règlement encadrant la localisation et l'abattage d'un animal blessé mortellement à la suite d'une activité de chasse

Le comité souligne l'importance pour la communauté de chasseurs de cette récente réglementation (2024) autorisant l'abattage, par un conducteur de chien de sang, d'un animal blessé.

Les conducteurs soulignent que l'obligation de tenir le chien en longe en tout temps peut être contraignante, voire dangereuse lors de la manipulation de l'arme à feu. Ils auraient aussi préféré que le MELCCFP autorise le port d'un dossard qui aurait distingué les chasseurs des conducteurs de chiens de sang. Malgré tout, l'arrivée de cette réglementation demeure une avancée dans le domaine de la recherche avec chiens.

RÈGLEMENT SUR LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ÉQUIDÉS

Interrogations au sujet du collier électrostatique

Les participants ont soulevé une inquiétude par rapport à l'utilisation de colliers électrostatiques étant donné le nouveau Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux de compagnie et des équidés. Le règlement, entré en vigueur le 10 février 2024, stipule que « le collier, le harnais, le licou ou tout autre équipement de contention d'un animal ne doit pas gêner sa respiration ni lui occasionner de la douleur ou des blessures ».

Interrogé par la FédéCP, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) précise que, même si le collier électrique n'est pas explicitement interdit, le guide d'application du Règlement précise que « l'utilisation inadéquate d'un collier électrique peut représenter des risques élevés de stress et de douleur, auquel cas son usage ne serait pas toléré. Son utilisation devrait être considérée en dernier recours, par une personne adéquatement formée ».

Comme le règlement est encore très récent, il n'est pas prévu de le modifier à court terme. En attendant, des précisions seront demandées directement au MAPAQ par rapport à la signification de « personne adéquatement formée ».

Dédommagement en cas d'accident

Étant donné les contextes légaux et les règlements qui existent, dont le Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés, il est probable que le propriétaire d'un chien blessé ou tué par un piège puisse être dédommagé par le propriétaire de ce piège. Le comité a donc fait la demande d'être informé plus précisément de la responsabilité des piègeurs à l'égard de leurs pièges et des procédures à entreprendre en cas de blessure ou de mort d'un chien.

INTERVENTION EN CAS DE TIR SUR UN CHIEN

Dans les cas rares mais bouleversants où une personne effectue un tir en direction d'un chien de chasse, les agents de protection de la faune ne peuvent pas intervenir, car ces situations relèvent des corps policiers. Il a donc été suggéré de faire la demande au gouvernement du Québec de donner le pouvoir aux agents de protection de la faune d'émettre un constat d'infraction dans ces cas précis.



RAYONNEMENT DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

NOUVEAUTÉ : L'INFOLETTRE RÉSEAU SAUVAGE



Réseau sauvage, c'est une infolettre simple et personnalisée qui met en valeur les activités de chasse, de pêche, de piégeage et de tir partout au Québec. Selon la région choisie, les abonnés y découvrent des occasions de s'initier, de pratiquer et de s'impliquer. Offert gratuitement à nos membres et partenaires, cet outil favorise l'accessibilité et crée un lien direct entre la relève et les associations qui font vivre nos traditions.

Jusqu'à présent, nous avons sollicité la collaboration de plus de 175 associations en plus des partenaires fauniques. L'identité visuelle de l'infolettre a été créée et son fonctionnement a été testé en vue d'un lancement en mars 2026.

SUCCÈS DES WEBINAIRES SUR LA CHASSE AU PETIT GIBIER



L'automne dernier a eu lieu la deuxième édition du webinaire « Apprenez à déjouer le petit gibier » avec l'influenceur à l'origine de Prise du jour, Philippe April-LeQueré.

L'événement en ligne, qui s'est tenu à trois reprises, les 27 août, 15 septembre et 5 novembre, a rassemblé 181 participants au total. L'animateur a traité de l'accès au territoire, de l'habitat du gibier, des stratégies de chasse et de maints autres sujets nécessaires à la préparation d'une première chasse réussie.

Nous remercions nos partenaires, soit SAIL, la FPQ et Réseau Zec, ainsi que le porteur de dossier, Danny Leblanc, pour sa présence et son soutien.

DU CONTENU ATTRAYANT SUR LE WEB

INFOGRAPHIES ET ARTICLES



La FédéCP a poursuivi le développement de contenus web éducatifs et accessibles afin d'accompagner les nouveaux chasseurs. Plusieurs articles et infographies ont été conçus pour démystifier les notions de base liées aux armes à feu, comme les différences entre le fusil et la carabine, le fonctionnement des mécanismes et les critères à considérer lors du choix d'une première arme. Regroupés dans la section Trucs et Astuces du blogue, ces outils ont généré plus de 5500 vues, confirmant l'intérêt pour des formats clairs, visuels et pédagogiques. D'autres articles populaires, dont 5 applications indispensables pour les chasseurs et 10 conseils pour de meilleures photos de chasse, ont également connu un fort rayonnement, ce dernier menant à plusieurs entrevues à la radio.

INFOLETTRE

L'infolettre demeure un canal privilégié pour informer et mobiliser la communauté. La liste d'abonnés a poursuivi sa croissance pour atteindre plus de 206 000 abonnés. Le taux d'ouverture moyen, avoisinant 35 %, témoigne de l'intérêt soutenu pour les contenus diffusés, particulièrement lors d'envois ciblés portant sur les programmes, les campagnes spéciales et les dossiers d'actualité.

RÉSEAUX SOCIAUX

La présence de la FédéCP sur les réseaux sociaux a continué de croître, portée par une stratégie axée sur le contenu vidéo. La majorité du contenu diffusé sur Instagram et l'ensemble des vidéos publiées sur TikTok proviennent d'une collaboration avec l'influenceur Prise du Jour, qui a fourni environ 40 vidéos au cours de l'année.

Facebook demeure un outil majeur de diffusion avec près de 40 000 abonnés, tandis que la communauté Instagram, qui en compte 3 800, demeure relativement stable. C'est sur TikTok qu'on observe la plus forte progression avec une communauté qui a pratiquement doublé depuis l'an dernier pour rassembler 11 000 abonnés. Les contenus diffusés ont recueilli des millions de vues et des dizaines de milliers d'interactions.

CHAÎNE YOUTUBE

La chaîne YouTube de la FédéCP compte désormais près de 300 vidéos dont le nombre de visionnements combinés s'approche de 1800 000.

En 2025, sept nouvelles vidéos ont été mises en ligne, dont une capsule soulignant les 10 ans de Chasseurs généreux, des vidéos pratiques sur la chasse en territoires structurés et en terres privées, une vidéo éducative sur la lecture d'une rivière pour la pêche à la truite, ainsi que des conférences présentées lors du congrès annuel.

ÉVÉNEMENTS DÉDIÉS À LA CHASSE ET À LA PÊCHE

CONGRÈS PROVINCIAL



La FédéCP a tenu son congrès provincial annuel 2025 au Delta Mont-Sainte-Anne, dans la région de la Capitale-Nationale, sous le thème « Gérer la faune : toute une science! » Réunissant plus de 200 congressistes, l'événement a permis aux chasseurs, pêcheurs, bénévoles, chercheurs et partenaires de se rassembler afin d'échanger sur les enjeux actuels liés à la gestion durable de la faune.

La programmation comprenait trois conférences mettant en lumière les rôles complémentaires de la science et de l'expérience terrain :

- Mathieu Tétreault, du Service canadien de la faune, a abordé les défis entourant les inventaires des populations d'oiseaux migrateurs;
- Jean-Pierre Tremblay, de l'Université Laval, a présenté l'apport du chasseur-scientifique dans la gestion des espèces;
- Patrick Harbour, de Canards Illimités Canada, a rappelé l'importance d'un héritage de conservation à long terme.

Une nouveauté marquante de l'édition 2025 a été l'intégration des stations découvertes, c'est-à-dire des kiosques d'information où douze chercheurs, associations et organismes présentaient leurs projets et travaux sur les espèces chassées et pêchées. Le concept a favorisé le dialogue, le transfert de connaissances et le rapprochement entre experts et utilisateurs du territoire.

Nous remercions chaleureusement tous les congressistes qui ont contribué au succès de cette édition par leur présence et par la richesse des échanges. Les participants ont également pu prendre part au traditionnel banquet, un moment privilégié visant à souligner l'implication des bénévoles et à remettre plusieurs distinctions en reconnaissance de leur engagement.

SALONS CHASSE ET PÊCHE 2025

À titre d'exposant, nous avons participé aux salons suivants :

Salon	Dates	Représentants de la FédéCP sur place
Salon National de la Pourvoirie de Lévis, région de Québec	16 au 19 janvier 2025	Bénévoles des FédéCP régionales Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale
Salon plein air, chasse, pêche et camping de St-Hyacinthe	31 janvier au 2 février 2025	Équipe de la permanence et bénévoles des FédéCP régionales Montréal-Laval-Montérégie et Centre-du-Québec
Salon Plein-Air, Chasse et Pêche de Sherbrooke (Salon national de la pourvoirie)	14 au 16 mars 2025	FédéCP régionale de l'Estrie
Salon plein air, chasse, pêche et camping (et bateau) de Québec	27 au 30 mars 2025	Équipe de la permanence et bénévoles des FédéCP régionales Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches



FAUNIQUEMENT FEMME LATULIPPE

Du 4 au 6 juillet 2025, la Seigneurie du Triton, en Haute-Mauricie, a accueilli une nouvelle édition du programme Fauniquement femme Latulippe, une initiative de la FédéCP en place depuis 1999.

Cette année, 32 participantes encadrées par des monitrices bénévoles passionnées ont vécu une immersion complète en plein air. Elles ont pu s'initier à la pêche au lancer léger et à la mouche, au tir à la carabine et au fusil, au tir à l'arc ainsi qu'à la conduite d'une embarcation à moteur, dans un environnement sécuritaire, respectueux et propice à l'apprentissage.

Fauniquement femme favorise l'autonomie, la confiance et le partage entre femmes. Après plus de 25 ans d'existence, près de 1000 femmes ont été mises en contact avec la chasse et la pêche grâce à ce programme.

La FédéCP remercie ses partenaires essentiels, dont Latulippe, partenaire majeur depuis plus de 10 ans, ainsi que Poule des Bois, YETI et la Fondation Héritage faune. Leur soutien permet d'outiller concrètement les participantes afin qu'elles poursuivent leur pratique après le séjour.

RAYONNEMENT DANS LES MÉDIAS

CHASSEURS GÉNÉREUX

En 2025, la FédéCP a bénéficié d'un rayonnement médiatique important à l'échelle provinciale. La célébration de la 10^e saison du programme Chasseurs généreux a généré 16 entrevues à la radio et à la télévision, 11 articles dans les journaux, un reportage à l'émission L'épicerie ainsi qu'une publicité sur Tou.tv.

ÉDUCATION DES CHASSEURS

En septembre, un article de Julien Cabana intitulé *Pour devenir chasseur, il y a des étapes*, a été publié dans le cahier de chasse du Journal de Québec et du Journal de Montréal et a ainsi offert une belle vitrine aux formations de Sécurité nature.

En octobre, une participation à Salut Bonjour Weekend, en collaboration avec Prise du Jour, portait sur l'éducation et sur la préparation à la saison de la chasse.

VISIBILITÉ RÉGIONALE ET PROVINCIALE

Au printemps, une dizaine d'entrevues, principalement à la radio, ont été accordées par le directeur général, Marc Renaud, parfois accompagné de présidents régionaux ou de partenaires fauniques. La FédéCP a aussi bénéficié d'une visibilité régionale marquée, notamment dans l'Hebdo Journal en Mauricie, qui a publié une entrevue avec Pierre Caron, président de la Fédération.



Pour sa 4^e édition, le programme a généré une douzaine de candidatures qui ont d'abord été soumises aux quatre bénévoles expérimentés du comité de dragons. Ils ont analysé les projets par rapport à l'objectif du programme, qui est de stimuler la relève et le bénévolat dans le milieu faunique par l'organisation de nouveaux projets liés à la chasse et à la pêche.

Les trois finalistes retenus ont ensuite présenté leur projet devant plus de 200 convives lors du congrès annuel de la FédéCP. Le grand gagnant a remporté une bourse de 5 000 \$ alors que les deux autres finalistes ont chacun reçu une bourse de 3 000 \$ pour mener à bien leur projet.

Premier prix : l'école Jean-Gauthier avec le projet Les Brico-Leurres

L'école propose des ateliers parascolaires de fabrication de leurres de pêche, suivis d'un séjour en pourvoirie. Ce projet permet de promouvoir les valeurs liées à la faune, l'implication bénévole et la réussite scolaire.

Finaliste : l'école de la Carrière avec le projet L'Annuel de Pêche de L'Autre Laurentides

Le tournoi de pêche sportive virtuel vise à favoriser la persévérance scolaire, à initier les jeunes à la pêche, à rassembler la communauté autour d'une activité mobilisatrice et à stimuler l'économie locale de la MRC d'Antoine-Labelle.

Finaliste : Vicky Dagenais avec le projet Au pas de tir de la relève



L'activité d'initiation à la manipulation sécuritaire des armes à feu est offerte sous forme de parcours de tir encadré par des experts et bonifié de témoignages. Cette démarche contribue à susciter l'intérêt de la relève de tout âge pour la chasse et le tir sportif, dans un cadre structuré et sécuritaire.

TROPHÉE
— QUÉBEC —

Le club des records du Québec continue sa lancée avec ses 42 mesureurs actifs et ses 122 trophées enregistrés au cours de l'année 2025.



Voici un des trophées marquants mesuré par Raynald Groleau : un orignal chassé à l'arc par Julien-Zack Dubé et présentant un pointage net de 154 6/8.

Le chasseur a récolté son trophée en compagnie de son père sur les terres du domaine de l'État en Gaspésie. Après une longue séance de rattling et d'appels, mais surtout de patience et d'écoute, il a exécuté son tir à 34 verges. Le jeune chasseur de 23 ans, qui a déjà 10 ans d'expérience, récoltait alors son deuxième orignal à l'arc. Celui qui s'efforce de ralentir le rythme pour s'accorder à celui de la nature a déjà commencé à enseigner ses apprentissages à la relève l'automne dernier lors d'une activité d'initiation organisée par Chasse Québec et la Fédération des pourvoiries du Québec.



PROGRAMMES DE DON DE VENAISON




CHASSEURS GÉNÉREUX

À l'automne 2025, le programme Chasseurs généreux entamait sa 10^e saison dans sa version provinciale. Rappelons que le programme comptait déjà trois années de fonctionnement à l'échelle régionale dans le Bas-Saint-Laurent avant d'être élargi à la grandeur du Québec.

Depuis 2016, les chasseurs ont contribué à offrir plus de 400 000 portions de viande de gibier aux gens dans le besoin de leur communauté. La collaboration entre la FédéCP, le réseau de Banques alimentaires du Québec et les bouchers certifiés se consolide continuellement pour appuyer la générosité des chasseurs. Cette saison, 11 nouvelles boucheries se sont jointes au programme.

La célébration de la 10^e saison a suscité de l'engouement auprès des journalistes, notamment l'équipe de l'émission télévisuelle L'épicerie, qui a diffusé un reportage le 28 janvier 2026.

 VOIR LE REPORTAGE

Le succès du programme repose aussi sur la participation de partenaires de longue date, comme Latulippe, qui contribue au Fonds Chasseurs généreux Latulippe, et la Sépaq, qui remet des prix de tirage régulièrement. D'autres partenaires se sont ajoutés pour célébrer la 10^e saison afin de remettre plusieurs prix de tirage aux généreux donateurs. Le gagnant du grand prix, un chèque-cadeau de 2 000 \$ applicable à la Sépaq, est Emile Bolduc, qui a fait un don de cerf à la boucherie certifiée Débitage Éric Poulin en Chaudière-Appalaches.

SOUTIEN AUX OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DES POPULATIONS

Le fonctionnement bien établi du programme Chasseurs généreux a encore une fois été mis au service des opérations de contrôle des populations de cerf de Virginie dans le sud du Québec.

En faisant appel à Chasseurs généreux, les responsables de ces opérations de contrôle des populations ont contribué à remettre 14 720 livres de viande aux organismes d'aide alimentaire en 2025.



Les cerfs récoltés lors des opérations menées dans les parcs nationaux de la Sépaq du Mont-Saint-Bruno et des Îles-de-Boucherville ont été débités par un boucher certifié. Grâce à Moisson Rive-Sud, la venaison a été distribuée à une quarantaine d'organismes membres à travers la Montérégie.

De son côté, la Ville de Longueuil, qui a également mené une opération de contrôle dans le parc Michel-Chartrand, a profité de la logistique du programme Chasseurs généreux pour remettre la viande, une fois débitée par un boucher certifié, à l'organisme de sa région, Moisson Rive-Sud.

DÉBITAGE DU GIBIER ISSU DES SAISIES DE LA PROTECTION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Le projet de financement du débitage du gibier issu des saisies de la Protection de la faune du Québec, lancé en 2023-2024, s'est poursuivi sur une deuxième année. Dans le cadre de ce projet, la FédéCP coordonne le débitage et la distribution de la viande issue des saisies par les agents de protection de la faune afin que la venaison soit remise au réseau de Banques alimentaires du Québec.

En 2023, 150 000 \$ avaient été accordés à la FédéCP pour assurer le fonctionnement du projet. Les sommes inutilisées ont été reportées à la saison 2024-2025 et l'entente a également été élargie afin d'inclure le gibier d'élevage.

Au moment d'aller en impression, le nombre total de livres de viande débitées et distribuées aux gens dans le besoin au cours de la dernière saison n'était pas encore connu.





MEMBRES

SOUTIEN AUX MEMBRES ASSOCIATIFS ET RECONNAISSANCE

L'élaboration de la planification stratégique a été l'occasion d'y inclure de nombreuses actions de soutien aux membres et à la vie associative ainsi que de reconnaissance du bénévolat. La révision des programmes de reconnaissance de la FédéCP et de Sécurité nature ainsi que la mise sur pied d'une stratégie de mise en valeur du bénévolat en sont des exemples.

RÉVISION DES PROGRAMMES DE RECONNAISSANCE

Les programmes de reconnaissances de la FédéCP et de Sécurité nature ont été révisés et modernisés en collaboration avec les administrateurs de ces filiales. Les résultats sont deux politiques de reconnaissance complètes, modernes et adaptées à la réalité des organisations et des bénévoles qui les composent.

MISE EN VALEUR DES BÉNÉVOLES ET DE LA COMMUNAUTÉ

Pour mettre en lumière les bénévoles engagés des organisations membres de la FédéCP, nous avons publié des articles au sujet de quelques-uns d'entre eux sur notre site web et dans notre infolettre.

Nous avons ainsi souligné l'apport considérable dans le milieu faunique de : Réal Crête, Dany L'Heureux, Véronique Bérubé-Côté, Éric Bahl, Nathalie Dallaire, Hélène Larente, Bob Bélanger, Pierre Couture et l'équipe des Jeux provinciaux de pêche.



LES MEMBRES OFFICIELS

En 2025, la communauté des membres officiels de la FédéCP a poursuivi sa croissance et son engagement. Nous comptons désormais 3396 membres individuels, des chasseurs et pêcheurs qui choisissent d'appuyer directement la mission de la Fédération et de contribuer activement à ses actions.

Cette année a entre autres été marquée par une augmentation des avantages grâce à l'arrivée de nouveaux partenaires, dont Malades de Pêche, Hooké, Huntdoor et Cerakote. Ces collaborations, soigneusement sélectionnées pour leur alignement avec nos valeurs, rendent l'adhésion encore plus attrayante et concrète pour nos membres, tant sur le terrain que dans leur quotidien.

L'intérêt pour les avantages offerts demeure très élevé. Un récent sondage révèle que 86% des membres utilisent régulièrement les rabais chez SAIL et s'en disent satisfaits, faisant de cet avantage le plus apprécié de notre programme de membership. Ce résultat confirme la pertinence d'une offre axée sur des partenaires de confiance, reconnus et utiles pour la pratique de la chasse, de la pêche et du plein air.

La solidité des liens avec nos membres se reflète également dans la qualité de nos communications. En 2025, le taux d'ouverture moyen de l'infolettre destinée aux membres officiels a atteint 57,8%, un excellent résultat qui témoigne de l'intérêt soutenu pour nos prises de position, nos actions et les dossiers fauniques que nous portons collectivement.

Nous remercions sincèrement l'ensemble de nos membres officiels. Leur engagement, leur fidélité et leur participation active renforcent la voix de la FédéCP et contribuent directement à la défense des droits des chasseurs et pêcheurs, ainsi qu'à la conservation de la faune et de ses habitats, aujourd'hui et pour les générations à venir.

RECONNAISSANCE DE NOS BÉNÉVOLES 2025

THÉRÈSE MOREAU
Membre à vie



Depuis plus de 15 ans, Thérèse s'illustre au sein de la régionale de Lanaudière par son dévouement indéfectible, notamment à titre de secrétaire, de trésorière et de présidente intérimaire. Elle a contribué de façon remarquable à la saine gestion de la régionale, assurant la stabilité financière et la continuité de ses activités.

Monitrice en maniement d'armes, elle transmet son savoir avec rigueur, bienveillance et professionnalisme. Son implication dépasse largement les fonctions administratives : elle est aussi présente sur le terrain, entre autres lors de la Journée de la pêche au camping Kelly et dans divers projets communautaires. Par son leadership, sa générosité et son engagement envers la mission de la FédéCP, Thérèse incarne avec éclat les valeurs qui nous animent. Ce titre honorifique souligne l'ampleur de sa contribution et l'impact durable de son implication.

RODOLPHE LA SALLE
Membre à vie



Moniteur chevronné, Rodolphe a formé des chasseurs responsables pendant plus de 30 ans, que ce soit au maniement d'armes à feu, à la chasse à l'arc et à l'arbalète ou encore à la chasse au dindon sauvage. Dès 1997, son implication était saluée par le titre de moniteur régional. Fidèle à sa mission de transmettre ses connaissances, il a redoublé d'efforts pendant la pandémie pour continuer de former de nouveaux adeptes, et a été récipiendaire de la reconnaissance Moniteur national en 2022. Au-delà des cours, Rodolphe a contribué activement à la relocalisation du dindon sauvage dans les années 2000, marquant de façon durable le paysage faunique du Québec. Pilier de la régionale de l'Outaouais, il a aussi agi à titre de vice-président au conseil d'administration provincial de la FédéCP, toujours animé par la passion de la nature et le plaisir de la camaraderie en plein air.

Ses collègues et amis de la FédéCP se réjouissent d'avoir pu souligner la grande contribution de Rodolphe au milieu faunique de son vivant. Il est malheureusement décédé en mars 2026. Nous offrons nos sympathies à tous ceux qui ont eu la chance de le côtoyer.

RECONNAISSANCE DE NOS BÉNÉVOLES 2025 SUITE

MAGASIN LATULIPPE

Membre honoraire



La FédéCP tient à honorer l'engagement et l'implication de Magasin Latulippe, qui contribue activement à la réalisation de nos objectifs de développement et à l'accomplissement de notre mission.

Grâce à son soutien indéfectible aux activités de la Fédération, Magasin Latulippe a su se distinguer par deux initiatives particulièrement significatives.

La première est son appui au Fonds Chasseurs généreux Latulippe, qui permet aux chasseurs de faire don d'un gibier complet, d'un demi-gibier ou même d'un quartier d'orignal, sans avoir à payer pour le débitage afin que la viande soit remise aux personnes dans le besoin à travers tout le Québec.

La deuxième est sa contribution au programme Fauniquement Femme Latulippe, qui offre des séjours d'initiation aux activités de chasse et pêche pour encourager la relève féminine.

ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE DE PONT-ROUGE

Reconnaissance d'une association



Située dans la région de la Capitale-Nationale, l'Association chasse & pêche de Pont-Rouge se distingue par son implication exceptionnelle envers la relève et les familles.

Depuis sa création en 1964, cette association se donne pour noble mission d'organiser des activités de chasse et de pêche sportive tout en ayant la préoccupation de conserver la faune et ses habitats. Partenaire de la Zec Batiscan-Neilson depuis trois ans, elle organise des activités d'initiation à la chasse aux petits gibiers combinant sécurité, apprentissage et plaisir. Tir aux pigeons d'argile, mentorat en sentier, repas sur place et ateliers de préparation du gibier : tout est pensé pour offrir aux jeunes une expérience complète et enrichissante. Plus d'une trentaine de jeunes y participent, repartant chaque fois avec de précieux souvenirs et un sac rempli d'articles utiles.

MÉRITAS

Bob Bélanger | Capitale-Nationale

Pierre Caron | Mauricie

Odette Généreux | Lanaudière

GILLES LABINE
Moniteur national



La feuille de route de Gilles s'étend sur plus de trois décennies et comporte des cours CCSMAF, CCSMAFAR, ICAF et ICAA. Il a animé près de 1500 cours et a aussi agi comme second moniteur pour l'initiation à la chasse à l'arc et à l'arbalète (ICAA) à l'occasion, contribuant à la formation de plus de 35 500 personnes. Il s'est aussi investi auprès de jeunes en situation de décrochage scolaire en leur offrant des formations gratuites dans le cadre de projets particuliers. Impliqué depuis 1993 au sein de l'Association chasse et pêche Montréal Ste-Marie, il a œuvré comme bénévole, administrateur et formateur, en plus de participer activement à des événements majeurs, comme le Salon chasse et pêche de Place Bonaventure, où il occupe aujourd'hui la fonction de trésorier. Récipiendaire du prix Animation Pescof en 2015 et du titre de moniteur régional en 2020, il a aussi joué un rôle essentiel dans l'initiation des jeunes au plein air, notamment par des séjours éducatifs à la rivière Doncaster.

MONITEURS RÉGIONAUX

Carol Sirois | *Bas-Saint-Laurent*

Jocelyne Ricard | *Mauricie*

Linda B. Crête | *Estrie*

Daniel C. Dorion | *Outaouais*

Luc Bélanger | *Abitibi-Témiscamingue*

Claude Potvin | *Côte-Nord*

Claude Blais | *Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine*

Danielle Lemelin | *Chaudière-Appalaches*

André Corbeil | *Laurentides*

Antoine Duquette | *Montréal - Laval - Montérégie*

Roma Bouchard | *Montréal - Laval - Montérégie*

Reno Montminy | *Centre-du-Québec*



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

ACTION ÉDUCATIVE
SÉCURITÉ NATURE

FONDATION
HÉRITAGE FAUNE